



PAUL JEANNETEAU

DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GENERAL

MAIRE DE CHAMPIGNE

Paris, le 20/05/2009

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement quel est l'avenir réservé aux AVS

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Xavier DARCOS, Ministre de l'Education nationale.

Paul JEANNETEAU s'inquiète de l'avenir professionnel des Auxiliaires de Vie Scolaire.

L'intégration des élèves handicapés passe par la stabilité du personnel encadrant, ces enfants ayant besoin de repères pour progresser. Les AVS leur rendent de nombreux services matériels, améliorant ainsi considérablement leur intégration dans la classe. Par ailleurs, lorsque l'enfant est déficient intellectuel, l'AVS facilite la communication de l'élève avec son enseignant et ses camarades grâce à l'instauration de liens de confiance mais aussi, parfois, grâce à l'apprentissage d'un mode de communication

L'intégration des élèves handicapés, en milieu dit ordinaire, ne peut se faire qu'avec l'accompagnement d'AVS formés et donc compétents, bénéficiant de contrats à durée déterminée. Pérenniser les contrats des AVS permettrait à ces élèves handicapés de bénéficier d'un véritable projet pédagogique et de professionnaliser ainsi la fonction d'AVS.

C'est pourquoi, il demande au Gouvernement quelles mesures il entend proposer pour développer l'offre de formation dont bénéficient les Auxiliaires de Vie Scolaire et institutionnaliser cette profession afin de permettre aux enfants handicapés d'être scolarisés dans les meilleures conditions possibles.